

le contrôle d'une minoterie à propos de la vente de farine à Cuba. Des intérêts étrangers ont stoppé ces deux ventes. J'affirme, monsieur l'Orateur, que c'est là une immixtion directe dans la vie politique de notre pays. Or, cette situation ne peut que s'aggraver avec l'accélération de la mainmise économique sur certains secteurs essentiels de notre industrie.

• (5.10 p.m.)

Un autre aspect de cette domination économique m'inquiète depuis bien des années. Je tiens à vous assurer que je ne suis ni anti-américain ni contre tout autre pays, mais je suis convaincu en tant que Canadien, qu'il est de notre devoir, quel que soit le parti auquel nous adhérons, de veiller à ce que le Canada reste fort et indépendant sur le plan économique et politique. Dès qu'une initiative est prise, qu'il s'agisse du contrôle de nos ressources ou d'un secteur clé de notre industrie qui nous enlèvera cette indépendance, il appartient aux députés non seulement de protester, mais de prendre les mesures voulues pour sauvegarder la liberté que nous proclamons avec tant de fierté et que la grande majorité des Canadiens tiennent à conserver. Je vois l'indépendance de notre pays nous échapper graduellement. Je suis surpris et consterné du fait que plus de députés ministériels n'aient pas exposé clairement leur attitude sur ce point.

Pendant quelques instants, je vais me reporter à ma propre province de la Colombie-Britannique et signaler divers cas d'acquisition de nos ressources par des compagnies étrangères, lesquels je juge préjudiciables en général aux habitants de la Colombie-Britannique. Mais avant de citer des ressources particulières, je vais parler d'un traité signé au début des années 60, celui du Columbia. La question a fait l'objet d'un débat à la Chambre. Beaucoup de députés ici présents se rappellent que le débat a fait rage pendant des semaines et qu'il a passionné tout le Canada. Le traité fut signé et le gouvernement libéral de l'époque y a mis la dernière main en collaboration avec la Colombie-Britannique. A vrai dire, par ce traité, nous avons cédé le contrôle de l'un de nos grands réseaux fluviaux et de nos ressources en eau.

A l'époque—j'ai lu le compte rendu des débats et je suis au courant de l'affaire—le premier ministre de la Colombie-Britannique avait persuadé les habitants de la province que la signature du traité allait nous assurer une mine de profits. Le gouvernement libéral, sans vraiment examiner les aspects du traité, l'a adopté et, à son discrédit, en a finalement accepté la signature ce qui, à mon avis, a fait beaucoup de mal non seulement aux habi-

tants de la Colombie-Britannique mais à tous les Canadiens.

A cet égard, j'aimerais souligner deux ou trois points. Voilà comment des ressources sont abandonnées à d'autres sans étude ni recherche. Considérons le cas du traité du Columbia. Il a été bel et bien signé. Les barrages ont été construits. Le dernier sera terminé en 1973. En quoi la Colombie-Britannique en profite-t-elle? Où est l'empire économique qui nous a été promis du développement du Columbia? Où est le développement économique qui devait décoller des centaines de millions de dollars que nous avons dépensés? Je vais vous le dire. Le barrage Arrow et le barrage Duncan ne fournissent même pas une vingtaine d'emplois. Une poignée d'ingénieurs suffit pour contrôler les vannes d'alimentation des turbines. En Colombie-Britannique, nous avons vendu notre énergie électrique pour 30 ans au prix de 274 millions de dollars. On nous a dit que ces fonds serviraient à construire les digues, à désensabler les bassins-réservoirs et à dédommager tout le monde de façon satisfaisante.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député mais, ayant écouté attentivement ses observations, j'ai du mal à les relier à la question dont est saisie la Chambre. Je me rends compte qu'une question de principe précise est en cause, et je ne veux pas empiéter sur le droit du député de traiter cette question de principe, mais je lui saurais gré de s'en tenir à un exemple dans le cadre du bill, au lieu de celui qu'il expose maintenant.

M. Harding: Là où je veux en venir, monsieur l'Orateur, c'est que ce projet de loi devrait nous garantir contre la cession à des pays étrangers de certaines ressources précises soit par des traités de ce genre ou par l'aliénation d'une ressource particulière de notre province. On n'a pas pris ces précautions, ce qui nuira à la croissance économique du Canada.

Si vous acceptez de m'écouter encore quelques minutes, monsieur l'Orateur, j'aimerais préciser comment cette politique a atteint notre région en particulier. Nous avons vendu de l'énergie pendant 30 ans pour construire ces barrages. Notre déficit dépassera les 200 millions de dollars et devra être absorbé éventuellement par les contribuables de la Colombie-Britannique. Et qu'en est-il de l'essor économique qu'on nous avait promis? Je vais vous le dire: on le constate au sud de la frontière. Un très grand nombre d'usines d'aluminium ont surgi, au sud de la frontière, grâce à l'énergie hydraulique que nous avons vendue afin de pouvoir construire ces barrages pour inonder nos terres, et ces usines procurent aux Américains des dizaines de